

Le rapport sera donné à la justice

Les dirigeants de Publifin/Nethys devraient aussi rembourser

Le rapport intermédiaire de la commission Publifin présenté jeudi matin ne restera pas sans suites. Les députés poursuivront leurs auditions. Et ils transmettront le fruit de leur travail « aux autorités compétentes ». Dont la justice, l'Inspection sociale et l'ONSS.

En conférence de presse, la présidente de la commission, Olga Zrihen (PS), semble s'être un peu emballée. Car ce n'est que le rapport final, que le Parlement wallon devrait valider à la mi-juillet, qui fera l'objet de ces transmissions officielles. « Mais le rapport intermédiaire est rendu public, et disponible

sur le site du Parlement wallon. Dans les faits, la justice peut donc déjà s'en saisir... », fait-on remarquer dans les coulisses de la commission.

Les députés estiment en effet avoir relevé une série de potentielles infractions, notamment en matière de loi sur les marchés publics, qu'il ne leur appartient pas de sanctionner. Il est notamment question d'un

contrat de révisorat d'entreprise jugé suspect, démarrant « à 25.000 euros » selon Dimitri Fourmy (cdH), pour arriver en bout de course à une dépense... de 1,8 million d'euros.

D'autres suspicions de transgressions légales parsèment les 46 pages du document final.

Si elles s'avèrent, elles pourraient entraîner des poursuites, sur le plan civil et pénal. De quoi faciliter la tâche de la justice liégeoise. Elle avait ouvert une information judiciaire quelques jours après l'écla-

tement de l'affaire, fin décembre dernier. Mais depuis, tout semble au point mort.

NOUVELLE LISTE

Ces éléments, elle compte bien continuer à les « gratter », en reprenant une série d'auditions. La liste sera arrêtée lundi. Stéphane Moreau, qui estime sa so-

Réentendre André Gilles ? « Pas de vaudeville où

nous serions les cocus ! »

ciété salie, pourrait en être. Même chose pour Pol Heyse, certains députés ayant relevé des problèmes dans ses propos lors de son premier passage. André Gilles, déjà entendu trois fois, semble par contre écarté : « On ne va pas rentrer dans un vaudeville où nous serions les cocus », justifie Patrick Prévot (PS). Pour le reste, le contenu du rapport est conforme à ce que Sudpresse en dévoilait en primeur mercredi matin. La commission y va même plus loin que le gouvernement wallon, en termes de bonne gouvernance. Voici dix jours, l'équipe Magnette fixait à 245.000 euros le plafond des rémunérations dans une intercommunale, avec une exception à 305.000 euros pour certains dirigeants comme Stéphane Moreau. La commission l'enjoint à corriger le tir : ce doit être maximum 245.000 euros pour tout le monde.

SAISIR L'INSPECTION SOCIALE

Plus fort : elle s'interroge sur les rémunérations du comité de direction de Publifin/Nethys, qui dépassent « très largement » les plafonds applicables dans le secteur public.

Et elle encourage le CA à « évaluer toutes les possibilités d'action pour aboutir au remboursement des sommes illégalement perçues » !

Elle lui recommande aussi de saisir l'Inspection sociale sur la prise en charge par l'entreprise, avec effet rétroactif, des lois sociales « payées par le directeur général (Stéphane Moreau, NDLR) en tant qu'indépendant », de même que le statut d'indépendant des membres du comité de direction.

Les députés sont également brièvement revenus sur la citation devant le tribunal de Nethys. Elle leur est parvenue mercredi en fin de journée. Ils se disent « solidaires » et ont d'ailleurs pris deux avocats communs : M^e Uyttendaele et M^e Verdussen. ●

CHRISTIAN CARPENTIER

Tutelle

Fourons : « C'était illégal ! »

En 2009, l'intercommunale Tecteo - qui se muera plus tard en Publifin/Nethys - était sortie des radars wallons. Elle avait fait entrer dans son giron la commune de Fourons, située en Flandre. Du coup, elle entrait en plein vide légal, et échappait à la tutelle de la Région wallonne, qui ne pouvait

s'exercer que sur des intercommunales actives à 100 % sur son seul territoire.

Mais la commission d'enquête

pense avoir levé un lièvre : cet acte aurait été illégal.

« Dès 2009, l'inspecteur général en charge des pouvoirs locaux avait indiqué dans une note à sa directrice générale que, selon lui, l'intercommunale ne pouvait devenir une intercommunale bi-régionale », raconte Stéphane Hazée (Ecolo).

En substance, le fonctionnaire estimait que l'opération devait d'abord nécessiter un accord de coopération entre les Régions, pour justement éviter ce vide légal, et qu'il fallait annuler l'acte d'adhésion de Fourons en attendant. Sa recommandation restera lettre morte.

Pourtant, selon le professeur de Broux, l'un des experts assistant la commission : « Sur le plan juridique, le raisonnement tenu est parfaitement clair et incon-

testablement défendable. »

Cette note importante, « ni le ministre des pouvoirs locaux ni l'administration » ne l'ont évoquée lors de leur audition par la commission d'enquête, note le rapport. Elle n'est donc « à ce stade pas informée des suites concrètes » que les deux précités lui ont donnée.

Nul doute que les députés auront à cœur d'éclaircir cela dans la saison 2 de leurs travaux. ●

CH. C.

Un apport remarquable pour la démocratie



Christian Carpentier

ÉDITORIALISTE

Trois mois après le démarrage de ses travaux, la commission Publi-fin a remis ce jeudi un premier rapport dense, interpellant et bien ficelé. C'est d'autant plus remarquable que, si le PTB a finalement claqué la porte pour d'obscures raisons, il est le fruit

d'un compromis associant la majorité PS-cdH à l'opposition

MR-Ecolo.

C'est rare, et il faut le souligner. D'autant que la cinquantaine de pages du rapport ne verse pas dans la langue de bois. Les lourdes dérives et autres violations de prescrits légaux que l'on pressentait s'y confirment, même si certaines choses restent à vérifier. Et tous s'accordent — en ce compris le représentant du PS, Patrick Prévot — qu'il doit être fait table rase du management de Nethys et de ses rémunérations dignes des starlettes du Real Madrid. Certaines d'entre elles pourraient même devoir être remboursées en bonne partie ! De quoi faire rire bien jaune certains,

dans la Cité ardente.

Pour l'heure, ce document est un apport remarquable, sur le plan démocratique. C'est exactement pour ce genre de résultat que des citoyens élisent leurs représentants : défendre leurs intérêts et surveiller les puissants, ou les supposés tels. On a suffisamment fustigé par le passé les molleses wallonnes dans différents domaines cruciaux pour ne pas applaudir, ici, la qualité et le courage du travail effectué. Mais il serait inconcevable que tout ceci reste lettre morte. C'est d'abord vrai au niveau des partis. Nous avons sollicité hier le chef de file du PS, Elio Di Rupo, pour savoir s'il donnerait des directives pour que les recommandations

des commissaires soient appliquées. Il ne nous a jamais rappelés. On espère que c'est juste par oubli tant il serait inconcevable que le courage du PS se limite à celui du Parlement wallon. Les députés doivent également avoir le temps d'approfondir leurs constats, avec de nouvelles auditions. La débauche d'énergie dont Nethys a fait preuve pour tenter de peser sur le contenu de leur premier rapport jette un doute sur ce qu'elle pourrait craindre qu'on découvre. Il doit être levé. La justice liégeoise, enfin, doit se réveiller. Des suspensions de violations de règles légales sont là, noir sur blanc. Il convient de les vérifier. Puis d'entamer, alors, les poursuites qui s'imposent. ●

Réactions

Bourlet : « Je comprends tout à fait le remboursement demandé par la commission »

Nous avons tenté de contacter les membres du comité de secteur Energie, du comité de sous-secteur Liège-ville et du comité de secteur Télécom de Publi-fin mais peu ont accepté de nous répondre.

Un seul s'est exprimé : le président du CPAS d'Awans

Maxime Bourlet (MR)

« Je comprends tout à fait le remboursement demandé par la commission d'enquête parlementaire.

Je rappelle que j'ai participé à 78% des réunions (25 conseils d'administration et 4 comités de secteur sur 9) et quand je n'étais pas présent, c'était en raison de mes activités professionnelles et non pour mon plaisir. Dans ce dossier Publi-fin, on en est toujours au stade de l'information. On verra ce que le parquet réclame. Je rembourserai si la justice me le demande et on verra bien les modalités. Être administrateur, c'est être responsable et si une faute a été commise, même si elle n'est pas intentionnelle, je l'assumerai »

Eric Vanbrabant (PS) s'en réfère à son avocat qui lui a conseillé de ne pas s'exprimer pour l'instant.

Alain Defays (Cdh) ne fait aucun commentaire.

Vinciane Pirmolin (Cdh) n'a pas encore pris connaissance du rapport de la commission d'enquête et n'a rien à dire.

Claude Emonts, Serge Manzato, Valérie Dejardin,

Jean-Pierre Goffin (PS),

Anne Delvaux (Cdh),

Fabrice Dreze, André

Stein (MR) n'ont pas répondu à nos appels.

Sébastien Bovy (MR) a pris comme consigne, dès le début de l'affaire, de ne pas réagir et de ne faire aucun commentaire. Pas de commentaire non plus de la part de **Jean-Paul Bonjean** et de **Giuseppe Maniglia (PS)** qui a pris connaissance du rapport et qui ne donnera sa réponse qu'au conseil d'administration de Publi-fin. ●

MARC GERARDY

Versements illégaux**Comités de secteur : quatre ans à rembourser**

Les députés l'ont confirmé hier : les présidents et membres des comités de secteur devront rembourser « les sommes versées sans qu'une présence et une prestation suffisante n'ait été accomplie en contrepartie » car elles ont été « illégalement perçues ». Mais ils interprètent cette obligation au sens large. « Pas question d'en exonérer ceux qui auront eu un taux de présence maximal aux réunions », a prévenu Stéphane Hazée (Ecolo) sous

le regard approbateur de ses collègues. « Le critère n'est pas la présence ou l'absence en réunion ». Il est celui de la légalité des versements.

PRÉVENUS DÈS 2007

Or, le rapport le démontre longuement, cette légalité n'existe pas, dès la création des comités en 2013. « Dans un courrier à l'intercommunale de janvier 2007, Philippe Courard avait été très clair : des comités consultatifs pouvaient exister mais aucune rému-

nération ne pouvait leur être attribuée », résume Jean-Luc Crucke (MR). « Cela a totalement été oublié par le management, alors que ça découle en droite ligne d'une réforme opérée en 2006... »

De même, un conseil d'administration du 21 juin 2013 a créé les comités de secteur problématiques, et fixé leurs rémunérations. Il l'a fait en violant l'article 35 des statuts de l'intercommunale, qui confiait cette mission à l'assemblée

générale et à elle seule.

Dans ses recommandations, la commission engage le nouveau CA de Publifin « à organiser le remboursement volontaire » et, « en cas de refus d'un ou plusieurs membres, de saisir le juge compétent ». À défaut, il faudra prendre « toutes les mesures de tutelle coercitives » pour y arriver. ●

CH. C.

COMITÉS DE SECTEUR - RÉMUNÉRATIONS TOTALES DE JUILLET 2013 À DÉCEMBRE 2016 INCLUS (EN € BRUT)

Claude Emonts

COMITÉ DE SECTEUR ÉNERGIE

	Total perçu	En € brut / mois
Claude Emonts (PS) - Président	120.612,66€	2.871,73€
Raphaël Amieva (cdH)	72.368,1€	1.723,05€
Maxime Bourlet (MR)	72.368,1€	1.723,05€
Valérie Dejardin (PS)	72.368,1€	1.723,05€
Alfred Lecerf (cdH)	72.368,1€	1.723,05€
Marie-Noëlle Mottard (MR)	72.368,1€	1.723,05€
Vinciane Pirmolin (cdH)	72.368,1€	1.723,05€
André Stein (MR)	72.368,1€	1.723,05€
Eric Vanbrabant (PS)	72.368,1€	1.723,05€

COMITÉ DE SECTEUR LIÈGE-VILLE

	Total perçu	En € brut / mois
Mohammed Bougnouch (PS) - Président	67.552,8€	1.608,4€
Jean-Paul Bonjean (PS)	56.293,86€	1.340,33€
Sébastien Bovy (MR)	56.293,86€	1.340,33€
Anne Delvaux (cdH)	20.104,95€ (jusqu'en octobre 2014)	1.340,33€
Laurence Cuipers (cdH)	36.188,91€ (à partir d'octobre 2014)	1.340,33€
Pierre Gilissen (MR)	56.293,86€	1.340,33€
Jean-Pierre Goffin (PS)	56.293,86€	1.340,33€
Giuseppe Maniglia (PS)	56.293,86€	1.340,33€
Eric Vanbrabant (PS)	56.293,86€	1.340,33€



Anne Delvaux

COMITÉ DE SECTEUR TÉLÉCOM

	Total perçu	En € brut / mois
Catherine Megali (PS) - Présidente	120.612,66€	2.871,73€
Alain Defays (cdH)	51.691,5€ (jusqu'en janvier 2016)	1.723,05€
Luc Delvaux (MR)	72.368,1€	1.723,05€
Fabrice Drèze (MR)	72.368,1€	1.723,05€
Béatrice Kinet (cdH)	13.784,4€ (de juillet 2014 à janvier 2015)	1.723,05€
Stéphane Linotte (MR)	72.368,1€	1.723,05€
Serge Manzato (PS)	72.368,1€	1.723,05€
Fatima Shaban (PS)	72.368,1€	1.723,05€
Luc Lejeune (cdH)	20.676,6€ (depuis janvier 2016, en remplacement de A.Defays)	1.723,05€



Serge Manzato